

Die «Orts-Post»- und «Poste Locale»-Ausgaben mit und ohne Kreuzumfassung und die Kreuzumfassung auf den Rayon-Marken (1)

Les émissions de timbres-poste «Orts-Post» et «Poste Locale» avec ou sans la croix encadrée, et la croix encadrée sur les timbres Rayons (1)

von Jean-Pierre Senn

par Jean-Pierre Senn

1. Einleitung

Die «Poste Locale» ohne Kreuzumfassung 14 II ist nach den Spezialnummern 17 I, 16 I und 16 II mit kopfstehendem Gelbdruck die wohl seltenste Marke auf Belegen überhaupt.

Die ursprüngliche Auflage ist nicht genau bekannt, wurde aber bisher von Kennern auf rund 10 000 Exemplare geschätzt.

Echte, ungebrauchte Exemplare sind so selten, dass diese im Schweizer Briefmarkenkatalog (SBK) nicht einmal gelistet sind, mit dem Vermerk: «Diese Marke kommt ungebraucht praktisch nicht vor», obwohl es sicherlich einige Exemplare gibt. Zu den grössten noch vorhandenen Einheiten zählt man bei der 14 II den Viererblock, von dem heute lediglich drei Stück bekannt sind.



Abb. 1. Viererblock «Poste Locale» 14 II mit entfernter, im Kreuz verlaufender Rötelenwertung. Grösste bekannte Einheit.

ex Sammlung Ferrari, Burrus, Seebub

Bis heute sind zwei Viererblöcke mit Rötelenwertung, ein Viererblock mit eidgenössischer Raute sowie ein Dreierstreifen mit Rötelenwertung (BF 38–40) als grösste Einheiten bekannt.

Fig. 1. Bloc de quatre Poste Locale 14 II avec les traits rouges de l'oblitération (Rötelenwertung) enlevés dans la croix. La plus grande rareté en tant qu'ensemble de timbres.

Ex-collections Ferrari, Burrus, Seebub

Aujourd'hui, on ne connaît que 2 blocs de quatre avec les traits rouges de l'oblitération (Rötelenwertung), un bloc de quatre avec la grille fédérale, et une série de trois avec les traits rouges de l'oblitération (Rötelenwertung) (BF 38–40), en tant que plus grandes raretés.

Source: Collection Seeland

1. Introduction

Le timbre «Poste Locale» sans croix encadrée 14 II est probablement le timbre le plus rare sur lettre, après les numéros spéciaux 17 I, 16 I et 16 II avec l'impression en jaune inversée.

Le chiffre du tirage d'origine n'est pas connu avec exactitude, mais il a jusqu'ici été estimé par les connaisseurs à environ 10 000 exemplaires.



Abb. 2. Achterblock 13 I mit Originalgummi, Anlagelinien und Abklatsch des Rotdrucks auf der Rückseite. Grösste bekannte Einheit.

ex Sammlung Ferrari

Eine offenbar ungebrauchte Einheit, welche mit drei, fast verblassten, senkrechten Tintenstrichen frankaturungültig gemacht wurde, vermutlich Archiv-Einheit. Auch die beiden bekannten Viererblöcke mit Tintenwertung sowie der Dreierstreifen weisen alle eine ursprüngliche Rötelenwertung auf. Es darf vermutet werden, dass diese Einheiten nie auf einem Beleg per Post befördert wurden.

Fig. 2. Bloc de 8 timbres 13 I avec gomme originale, lignes de contact et légères traces de l'impression en rouge au verso. La plus grande rareté connue.

Ex-collections Ferrari

Apparemment, il s'agit d'un ensemble neuf (non utilisé), dont les timbres ont été rendus non valables pour l'affranchissement par trois faibles lignes verticales faites avec de l'encre, probablement un ensemble provenant d'une archive.

Les deux autres blocs de quatre connus avec l'apposition des lignes d'encre, ainsi que la série de trois timbres, montrent tous une oblitération à traits rouges (Rötelenwertung) initiale. On peut donc supposer que ces ensembles n'ont jamais figurés sur une enveloppe qui aurait été transportée par la poste.

Bei den Schwestermarken, der «Orts-Post», ist die grösste Einheit ein Achterblock der «Orts-Post» 13 I mit Kreuzeinfassung (KE) aufzuführen.

Diese beiden Einheiten waren einmal Teil der weltgrössten Briefmarkensammlung von Philippe de Ferrari, welche in den 1920er-Jahren in Paris zwangsversteigert wurde.

Einer der grössten Kenner dieser Materie war Dr. Herbert Munk, welcher in seinen Studien Bemerkungen zur «Poste Locale» 1941 und 1950 viele Rätsel um die ersten Bundesmarken löste und die Drucksteine und Feldpositionen bestimmte.

Ihm stand damals für seine Untersuchungen folgendes Material zur Verfügung:

- 141 Einzelmarken der verschiedenen Typen
- 8 Paare der Typen 7+8 und 15+16
- 1 Viererstreifen
- 4 Viererblocks

Er fand die Untertypen bei den Drucksteinen heraus, welche auch bei der 14 I mit KE vorkommen und kam zum Schluss, dass der Feindruck der 14 I, auch erster Druck genannt, als Abart direkt vom Urstein gedruckt wurde, was sonst eine Verletzung der Regeln der Kunst des Steindrucks bedeutet, da der Urstein immer unberührt bleiben muss und sich vom Arbeitsstein oder Druckstein in seiner Funktion klar abgrenzt.

Diese Einschätzung der Herstellung der Marken mit Feindruck ab dem Urstein wird heute nicht von allen Fachleuten geteilt. So erachtet es z.B. Bernhard Geiser als unvorstellbar, dass ein Lithograph dieses Risiko eingeht, da dies drucktechnisch ein Kapitalverbrechen darstellen würde. Er sieht eher die Feindrucke der 14 I als Resultat eines ersten Drucksteins, welcher von Carl Durheim, wegen der zu feinen Umrandungslinien beim Wappen und den daraus resultierenden, drucktechnischen Problemen, durch einen neuen Druckstein ersetzt wurde. Beide Thesen sind daher denkbar.

Weitere Untersuchungen sind daher erforderlich um herauszufinden, woher diese Feindrucke herkommen und weshalb diese bisher nur bei der «Poste Locale» 14 I bekannt sind. Auch das Papier sieht unterschiedlich aus. Der Druck wirkt allgemein weniger intensiv und erscheint eher grau gegenüber den späteren Auflagen. Hingegen sind alle Details der Verzierungen wie z.B. des Posthorns über dem Schweizer Wappen klarer und feiner dargestellt. Die rote Farbe des Wappens wirkt meistens aber blasser.

Wurden diese Marken mit einer anderen Farbe oder weniger Farbauftrag gedruckt? Wie gross ist das Vorkommen dieser Feindrucke? Stammen diese Feindrucke aus Vorlagebogen? Dieses Thema muss weiter erforscht werden.

Eigentlich müsste heute die Reihenfolge der Zumstein-Nummern anders lauten, da Dr. Munk nachgewiesen hat, dass die «Poste Locale» 14 I mit dem Feindruck vor der Orts-Post

Des exemplaires authentiques à l'état neuf sont si rares que le «Catalogue des timbres-poste suisses SBK» ne les a même pas listés, mais a publié la note: «Ce timbre n'apparaît quasiment jamais à l'état de neuf», bien qu'il doive probablement en exister quelques exemplaires.

Parmi les plus grands ensembles de timbres que l'on connait pour le timbre 14 II, on connaît le bloc de quatre, dont seuls 3 exemplaires sont connus aujourd'hui.

En ce qui concerne le timbre-frère, le «Orts-Post», la plus grande rareté en tant que pièce d'ensemble de timbres est un bloc de 8 timbres du timbre «Orts-Post» 13 I, avec croix encadrée (CE ci-après dans cet article). En allemand, KE signifie «Kreuzeneinfassung».

L'un des plus grands connaisseurs de ce matériel fut le Dr Herbert Munk, qui a dans ses études publiées en 1941 et 1950 consacrées aux timbres de «Poste Locale» résolu plusieurs énigmes sur les premiers timbres-poste fédéraux. Il confirma les pierres d'impression et les positions sur la planche.

A son époque, il disposait du matériel suivant pour ses recherches:

- 141 timbres seuls des différents types
- 8 paires des types 7+8 et 15+16
- 1 série de 4 timbres
- 4 blocs de quatre

Il trouva les sous-types parmi les pierres d'impression, qui apparaissent aussi sur timbre 14 I avec CE, et il arriva à la conclusion que l'impression fine du timbre 14 I, qui est aussi appelé «de 1^{re} impression», serait une variété imprimée directement avec la pierre d'origine, ce qui serait sinon une violation des règles de l'art de l'impression en lithographie, car la pierre d'origine doit toujours restée intouchée, et elle doit clairement se distinguer de la pierre de travail ou pierre d'impression par sa fonction.

Cette supposition de la fabrication du timbre avec l'impression fine à partir de la pierre d'origine n'est aujourd'hui plus partagée par tous les spécialistes. Ainsi, Bernhard Geiser considère comme inimaginable qu'un lithographe court un tel risque, car cela représenterait carrément un «crime de capital» (Kapitalverbrechen). Il voit plutôt l'impression fine du timbre 14 I comme le résultat d'une première pierre d'impression, laquelle fut remplacée par Carl Durheim par une nouvelle pierre d'impression, en raison de la trop fine ligne de cadre autour des armoiries et des problèmes techniques d'impression qui en résulteraient. Les deux thèses sont donc envisageables.

Des recherches supplémentaires doivent donc encore être faites pour déterminer d'où ces impressions fines proviennent et pour trouver les raisons qui font que ces impressions fines ne sont connues qu'avec le timbre 14 I. Le papier aussi appa-

gedruckt wurde. Bisher existiert dieser Feindruck nur bei der «Poste Locale».



Orts-Post mit KE 13 I ungebraucht.

Orts-Post avec CE 13 I neuf.



Orts-Post ohne KE 13 II Ungebraucht mit verschobenem Rotdruck.

Orts-Post sans CE 13 II, neuf, avec impression rouge décalée.



Erstdruck der Poste Locale mit KE 14 I.

Première impression de Poste Locale avec CE 14 I.



Poste Locale mit KE 14 I.

Poste Locale avec CE 14 I.



Poste Locale mit KE 14 I ungebraucht mit Ansatz von 5 Nebenmarken sowie Bogenrand unten, Type 37.

Poste Locale avec CE 14 I, neuf, avec l'hypothèse de 5 autres timbres à côté, et marge de la feuille en bas, type 37.



Poste Locale ohne KE 14 II Spätere, letzte Auflage von 1851.

Poste Locale sans CE 14 II, impression plus tardive, dernier tirage de 1851.

Quelle/Source: Collection Seeland

raît comme différent. L'impression apparaît moins intensive et plutôt de couleur grise en comparaison avec les tirages qui ont suivi. A l'opposé, tous les détails de la «décoration», comme exemple du cor fédéral au-dessus des armoiries fédérales, sont montrés de manière plus claire et plus fine. Mais la couleur rouge des armoiries donne un effet souvent plus pâle.

Est-ce que ces timbres ont été imprimés avec une autre couleur ou avec moins d'intensité de couleur? Quelle est l'importance en nombre de ces timbres avec l'impression fine? Ces impressions fines proviennent-elles de feuilles d'essai? Ce thème doit continuer de faire l'objet de recherches.

En fait, la numérotation telle qu'elle est donnée dans le catalogue Zumstein devrait être différente, car le Dr Munk a prouvé que le timbre de Poste Locale 14 I avec l'impression fine a été imprimé avant les timbres «Orts-Post». Jusqu'ici, cette impression fine n'a été trouvée que sur les timbres «Poste Locale».



Brief mit einem Sechserblock der Orts-Post.

13 II ohne KE als 15 Rappen-Frankatur von Erlenbach nach Thun vom 5. Oktober 1850. Diese eher seltene Marke wurde lediglich mit zwei PP-Stempeln im Kasten entwertet. Einzig bekannter Sechserblock der Ortspost ohne KE. Unikat.

ex Sammlung Andereg

Lettre avec un bloc de 6 timbres Orts-Post 13 II sans CE en tant qu'affranchissement de 15 Rappen, d'Erlenbach à Thun du 5 octobre 1850. Ce timbre-poste plutôt rare a été oblitéré avec deux cachets «PP» (placés dans un cadre). Seul bloc de 6 timbres connu de Orts-Post sans CE. Pièce unique.

Ex-collection Andereg



Brief mit einem Sechserblock Orts-Post 13 I mit KE als 15-Rappen-Frankatur von Schänis nach Kaltbrunn vom 29. Oktober 1850 mit PP-Entwertung von St. Gallen.

ex Sammlung Andereg

Lettre avec un bloc de 6 timbres Orts-Post 13 I avec CE en tant qu'affranchissement de 15 Rappen, de Schänis à Kaltbrunn du 20 octobre 1850, avec une oblitération «PP» de St-Galle.

Ex-collection Andereg



Eine wunderschöne Frankatur von 15 Rappen der Orts-Post 13 I mit KE als Einzelmarken aneinandergereiht, von Baden nach Vevey vom 5. Juni 1851.

ex Sammlung Andereg

Un magnifique affranchissement d'une valeur de 15 Rappen avec 6 timbres Orts-Post 13 I avec CE, tous les timbres sont séparés et collés l'un à côté de l'autre, de Baden à Vevey du 5 juin 1851.

Ex-collection Andereg



Chargé-Brief mit Viererblock der Orts-Post 13 I mit KE als 10-Rappen-Frankatur, von Mury/AG nach Waldhäusern vom 3. April 1851. Vier Aargauer Rauten entwerten diese Marken.

ex Sammlung Andereg

Lettre recommandée avec un bloc de 4 timbres de Orts-Post 13 I avec CE en tant qu'affranchissement de 10 Rp., de Mury/AG à Waldhäusern du 3 avril 1851. Quatre grilles d'Argovie ont oblitéré ces timbres.

Ex-collection Andereg

(Fortsetzung in der SBZ 10/2019.) ■

(la suite dans le JPhS 10/2019.) ■